

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025**

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme CHARMEUX M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : M. Maurice ROBIDOU

**Date d'envoi de la convocation** : 11 septembre 2025

**Absents** : M. Daniel BONHOMME, M. Dominique FOURRIER, Mme Delphine COLUSSI

**Nombre de membres en exercice** : 14 **Nombre de Présents** : 11 **Nombre de Votants** : 11

**DELIBERATION 72/2025 -3.5 LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE –**  
**CONVENTION SDE 35**

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention portant mise à disposition de terrain pour un poste de transformation électrique et tout ouvrage de raccordement de ce poste au réseau public de distribution d'électricité, avec le Syndicat Départemental d'Energie 35.

La Commune reconnaît au Syndicat le droit de disposer d'un emplacement d'une superficie de 2m<sup>2</sup> environ augmentée d'une bande de 1 mètre de large sur le pourtour de l'ouvrage, tel qu'il figure au plan annexé à la présente convention et inclus dans les parcelles cadastrées section AC n°80 et AC n°272, en vue d'y implanter un poste de transformation de courant électrique de type PRCS et le réseau public qui lui est rattaché. La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le SDE 35.

Certifiée exécutoire la délibération,

Après notification ou publication le 26 septembre 2025

et transmission en Préfecture, le 26 septembre 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 septembre 2025

Le Maire

Jean-François GOBICHON



Le Secrétaire de Séance  
Maurice ROBIDOU

